SANTÉ TRAVAIL

POURQUOI LA CGT S'INTÉRESSE à la santé des travailleurs

Parce que la protection de la santé au travail fait partie de ses missions historiques de défense des travailleurs. Les mauvaises conditions de travail ont un impact direct sur leur santé physique et mentale. La ministre de la Santé et la DGOS proposent des mesures culpabilisantes pour les professionnels pour préserver leur santé, comme boire de l'eau, aller aux toilettes, bien manger, bien dormir, un numéro vert, un portail internet, des campagnes de communication, des labels et des formations. Un comble pour des professionnels de santé .

En résumé le message est clair : « *si vous allez mal, c'est que vous ne prenez pas suffisamment soin de vous* ».

La CGT refuse ce transfert de responsabilités et ces conseils infantilisants, mais exige de véritables mesures pour améliorer leurs conditions de travail et protéger leur santé.

Plusieurs raisons expliquent cet engagement :

DÉFENDRE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES TRAVAILLEURS !

La CGT considère que personne ne doit perdre sa santé en gagnant sa vie. Elle agit contre :

- les accidents du travail,
- les maladies professionnelles,
- les troubles musculo-squelettiques (TMS),
- les risques psychosociaux (stress, épuisement professionnel, harcèlement, burn-out),
- l'exposition à des produits dangereux.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La santé est étroitement liée à l'organisation du travail.

La CGT revendique notamment :

- des effectifs adaptés à une prise en charge digne,
- des horaires respectant la vie personnelle et préservant la santé,
- reprendre la main sur l'organisation du travail pour reconstruire du collectif, améliorer les conditions de travail et retrouver le temps nécessaire auprès des patients et des personnes accueilli,
- du matériel adapté et sécurisé,
- des formations à la prévention des risques.

FAIRE RESPECTER LES DROITS DES TRAVAILLEURS

La CGT accompagne les travailleurs pour :

- faire reconnaître un accident du travail ou une maladie professionnelle,
- exercer leur droit d'alerte ou leur droit de retrait en cas de danger grave,
- intervenir dans les instances de santé, sécurité et conditions de travail,
- faire appliquer les obligations de l'employeur en matière de prévention.

AGIR SUR LES CAUSES PLUTÔT QUE SUR LES CONSÉQUENCES

Pour la CGT, il ne suffit pas de soigner les travailleurs lorsqu'ils sont malades. Il faut d'abord supprimer ou réduire les risques à la source. Cela implique de questionner les choix d'organisation du travail, les suppressions de postes, les restructurations ou les politiques d'économies qui dégradent les conditions de travail et mettre l'employeur fasse à ses responsabilités.

Pour la CGT Santé et Action Sociale, la question est d'autant plus importante car les travailleurs sont confrontés à :

- des sous-effectifs chroniques,
- une intensification du travail,
- des horaires atypiques,
- des risques biologiques et chimiques,
- une forte pénibilité physique et psychologique : fatigue chronique, troubles du sommeil, stress, anxiété, épuisement professionnel, surcharge mentale importante, burn-out, souffrance éthique,
- violences et incivilités au travail,
- perte de sens du métier.

La CGT défend l'idée que la santé des travailleurs n'est pas une question individuelle mais une responsabilité collective de l'employeur et du gouvernement et un enjeu majeur de justice et de progrès social.

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - 01 55 82 87 51

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 06/025 - Ne pas jeter sur la voie publique.